CLUB DE BAROT

Shotokan Karaté Club de Baron

SECTION BARON KARATE SHOTOKAN

BODY KARATE
(Case à cocher)

DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2023 - 2024

NOM:		PRENOM:	
ADRESSE :			
DATE DE NAISS	ANCE:		()
TEL PORTABLE			
E-MAIL:			
METIER:			
NUMERO DE LA	LICENCE:		
PERSONNE(S) A	PREVENIR EN CAS D'A	CCIDENT:	
N° SECURITE SO	OCIALE :		
ALLERGIE(S) E	/ENTUELLE(S) (médica	ament, alimentaire,)	:
J'autorise (*)	Je 1	n'autorise pas (*)	(*) rayer la mention inutile
le professeur ou nécessaires par	un membre du bureau à	rendre, le cas échéar	(*) rayer la mention inutile at, toutes les mesures rendues hospitalisation, interventions
le professeur ou nécessaires par chirurgicales) .	un membre du bureau à mon état (traitements n	rendre, le cas échéar	nt, toutes les mesures rendues hospitalisation, interventions
le professeur ou nécessaires par : chirurgicales) . Fait à	un membre du bureau à mon état (traitements n	à prendre, le cas échéar nédicaux, transfusions,	nt, toutes les mesures rendues hospitalisation, interventions
le professeur ou nécessaires par : chirurgicales) . Fait à	un membre du bureau à mon état (traitements n	à prendre, le cas échéar nédicaux, transfusions,	nt, toutes les mesures rendues hospitalisation, interventions
le professeur ou nécessaires par : chirurgicales) . Fait à	un membre du bureau à mon état (traitements n	à prendre, le cas échéar nédicaux, transfusions,	nt, toutes les mesures rendues hospitalisation, interventions
le professeur ou nécessaires par : chirurgicales) . Fait à	un membre du bureau à mon état (traitements n le dée de la mention « lu et	à prendre, le cas échéar nédicaux, transfusions,	nt, toutes les mesures rendues hospitalisation, interventions
le professeur ou nécessaires par : chirurgicales) . Fait à	un membre du bureau à mon état (traitements n le dée de la mention « lu et	a prendre, le cas échéar nédicaux, transfusions, e / / approuvé »)	nt, toutes les mesures rendues hospitalisation, interventions
le professeur ou nécessaires par chirurgicales) . Fait à Signature (précé	un membre du bureau à mon état (traitements n le dée de la mention « lu et <u>Ce document, con</u>	i prendre, le cas échéar nédicaux, transfusions, e// approuvé »)	par le club.
le professeur ou nécessaires par chirurgicales) . Fait à Signature (précé	un membre du bureau à mon état (traitements ne le dée de la mention « lu et catégor poussin	i prendre, le cas échéar nédicaux, transfusions, e / / approuvé ») didentiel, sera conservé ie (Réservé au clause)	par le club. Benjamin
nécessaires par : chirurgicales). Fait à	un membre du bureau à mon état (traitements n le dée de la mention « lu et <u>Ce document, con</u>	i prendre, le cas échéar nédicaux, transfusions, e// approuvé »)	par le club.



Règlement intérieur

ARTICLE 1: Cotisations

Le paiement de la licence devra se faire dès l'inscription. Quant au paiement des cours, l'adhérent remettra au club trois chèques qui seront encaissés en septembre, janvier et avril. L'adhérent, s'il le souhaite, pourra noter au dos de chaque chèque la date à laquelle il souhaite que celui-ci soit encaissé. Si l'adhérent arrête le karaté SANS EXPLICATIONS auprès du Bureau (quelle qu'en soit la raison), les chèques des trimestres non entamés seront encaissés.

Le paiement aménagé pour les personnes en difficulté financière n'est plus accepté.

ARTICLE 2 : Certificat médical

En application de l'article L. 231-2 du code du sport, la commission médicale de la FFKDA a décidé, dans son avis du 2 septembre 2022, de ne pas exiger la présentation d'un certificat médical pour la délivrance d'une licence. Désormais, toute personne majeure peut, prendre une licence librement sans contrainte liée au certificat médical.

ARTICLE 3 : La tenue du karatéka

Le karaté exige une tenue identique pour tous les karatékas.

Le karaté gi doit être blanc et propre, fermé par une ceinture de la couleur correspondant au grade. Les femmes peuvent porter un tee-shirt blanc sous la veste du kimono.

ARTICLE 4 : Hygiène et sécurité

Par respect des autres et de soi-même, une propreté rigoureuse est exigée. Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés courts.

Les protections (coquille, plastrons pour les femmes et protège-tibia) doivent impérativement être portés sous le karaté gi.

Les bijoux, montres et accessoires sont interdits. Le chewing-gum et les bonbons sont interdits.

ARTICLE 5: Horaires

Il est impératif de respecter les horaires de début et de fin de cours.

En cas de non-respect des horaires, l'adhérent pourra se voir refuser l'accès au dojo par l'entraîneur.

ARTICLE 6 : Responsabilité

Les parents doivent IMPERATIVEMENT vérifier la présence d'un responsable de l'association lors de chaque entraînement ou manifestation quand ils confient leurs enfants. Déposer son enfant devant la salle de sport sans vérifier la présence d'un responsable ne constitue pas une prise en charge de celui-ci par l'association et n'engage pas de ce fait les responsabilités de celle-ci, des dirigeants et professeurs.

ARTICLE 7: Compétition ou déplacement

L'autorisation parentale est OBLIGATOIRE pour les enfants mineurs.

ARTICLE 8 : Discipline

Elle est sous la responsabilité de l'entraîneur pendant l'entraînement, et des responsables du club hors entraînement (déplacements, sorties diverses). Tout membre qui, par sa conduite ou ses propos, porterait atteinte à la réputation ou à la bonne marche du club s'expose à une sanction (voir article 9), voire une radiation par décision du comité directeur après avoir été entendu. Il ne pourra, de ce fait, prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 9 : Sanctions

Après deux avertissements écrits ou verbaux, l'adhérent sera exclu du club jusqu'au règlement du contentieux, étant entendu que toutes les cotisations déjà versées restent acquises au club.

ARTICLE 10 : Respect de la loi

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de l'ensemble des locaux.

ARTICLE 11 : Devoir de l'adhérent

L'adhérent s'engage à respecter entièrement ce règlement intérieur. Dans le cas contraire, l'article 8 sera immédiatement appliqué.



Signature:

Autorisation de diffusion de photographies et d'images vidéo

Je soussigné(e) :				
Domicilié(e):				
Tél:				
Adresse e-mail :				
Autorise le Shot	okan Karaté Club de I	BARON (ci-après le béi	néficiaire) à me photo	graphier ou me
filmer lors des e	ntraînements, des con	npétitions ou des dive	rses manifestations o	ganisées par le
club.				
J'accepte l'utili	sation et l'exploitatio	n non commerciale (de mon image / de l'	'image de mor
enfant mineur (r	rayer la mention inuti	le)		
ainsi que leur re	eproduction sur quelq	ue support que ce soit	, sans contrepartie fir	ıancière.
	Facebook	oui 🗀	non 🗀	
	Site club	oui 🗀	non 🗀	
	(http://karateclub	·		
	Interne Adhérents	club: oui	non	
_	e de quoi, je déclai			
_	es photographies et v e droit à l'image et à t		-	_
	xploitation totale ou p		-	
J				
Fait à				
Le	•••••	••••••		



Documents complémentaires à transmettre

Livret du licencié dûment complété
1 chèque de 133,00 € (cent trente-trois euros) encaissé en fin de mois pour le règlement de :
- L'adhésion au Shotokan Karaté Club de BARON
 La licence pour la saison 2023 - 2024 L'assurance « Garanties de base accidents corporels » pour la saison 2023 - 2024 Le règlement des cours du premier trimestre, de septembre à décembre.
1 chèque de 45,00 € (quarante-cinq euros) pour le règlement des cours du second trimestre de janvier à mars, encaissé début janvier
1 chèque de 45,00 € (quarante-cinq euros) pour le règlement des cours du troisième trimestre d'avril à juin, encaissé début avril
1 chèque pour la commande du passeport sportif <u>pour les personnes souhaitant participer aux compétitions</u> : 35,00 € . (Ceintures blanches non concernées)
Tarifs dégressifs si plusieurs inscriptions par famille

	TRIMESTRE 1					
	ADHESION	LICENCE	COURC	TOTAL	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3
	CLUB	LICENCE	COURS	TRIMESTRE 1		
ADHERENT 1	36	37	60	133	45	45
ADHERENT 2	29	37	56	122	42	42
ADHERENT 3	25	37	52	114	39	39

Ps : une famille comprend parents, enfants et frères et sœurs

Pour tout adhérent déjà inscrit au KARATE SHOTOKAN, un règlement unique de 20€ sera demandé pour l'inscription à la section BODY KARATE